

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Faculté d'Odontologie de Brest

STAGE ACTIF D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE

CARNET DE STAGE ACTIF

Mot de la Doyenne de l'UFR d'odontologie à l'attention du Maître de Stage

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le stage actif des étudiants en odontologie de 6^{ème} année est un élément important dans leur insertion professionnelle. En acceptant de recevoir nos étudiants, vous participez activement et pleinement à cette insertion.

Ce stage, qui constitue une transition entre la fin du cursus des études odontologiques et le début d'une carrière professionnelle, est passé en quelques années d'une forme passive à une forme réellement active. Il a avant tout un objectif pédagogique et contribue à la formation de l'étudiant. Il permet également à l'étudiant de se rendre compte des réalités du fonctionnement d'un cabinet dentaire.

Il ne s'agit pas seulement d'une expérience professionnelle mais d'une période où le stagiaire prend une part active à sa propre formation tout en étant encadré par un maître de stage. Ce dernier lui transmet son savoir et lui permet de mettre en pratique les connaissances acquises lors de ses études, dans un environnement différent de la faculté et de l'hôpital.

Cette période de stage est souvent considérée par les étudiants comme un moment privilégié de leur formation. Je souhaite qu'elle puisse également vous permettre d'aborder un aspect différent et intéressant de votre activité professionnelle.

Je vous remercie par avance du bon accueil que vous réserverez à nos étudiants et de votre implication dans leur formation.

La faculté d'odontologie vous apportera toutes informations et aide nécessaires afin que les stages actifs de ses étudiants puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Confraternellement,

Pr Sylvie BOISRAMÉ

Directrice de l'UFR d'Odontologie de Brest

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du stage actif d'initiation à la vie professionnelle sont définies dans 2 arrêtés¹ :

- Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire, et plus spécifiquement dans l'article 20 et l'annexe II :

« Art. 20. – Les étudiants accomplissent au cours du troisième cycle court un stage actif d'initiation à la vie professionnelle auprès d'un chirurgien-dentiste, maître de stage agréé. Ce stage, dont la durée est définie à l'annexe II du présent arrêté, doit permettre à l'étudiant de mettre en application dans le cadre d'une autonomie contrôlée les compétences acquises au cours de son cursus d'études.

Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel.

Le maître de stage ne peut accueillir qu'un seul stagiaire à la fois et ne perçoit pas de rémunération.

Le maître de stage doit justifier d'au moins trois années d'exercice professionnel. Il est agréé par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie après avis du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes. Il signe un contrat pédagogique avec le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ; ce contrat fixe les objectifs pédagogiques, les critères d'évaluation et les modalités pratiques du stage.

Le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie peut suspendre le stage ou y mettre fin de sa propre initiative ou à la demande soit du maître de stage, soit de l'étudiant.

A l'issue du stage, le maître de stage adresse au directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie son appréciation sur le stagiaire par le biais du carnet de stage. La validation du stage est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche, après avis du maître de stage. »

Annexe II

Troisième cycle court odontologie

La formation théorique (savoirs) est complétée par une formation pratique (savoir-faire) et des stages (savoir-faire et savoir-être) en odontologie, hors odontologie et éventuellement à l'étranger.

Le volume horaire de la formation est de 850 heures, dont au moins 450 heures de stage hospitalier et 250 heures de stage auprès d'un praticien.

- Arrêté du 27 février 2007 fixant le modèle de la convention de stage². Ce modèle de convention s'impose aux parties. Elle fixe les conditions d'accueil du stagiaire, mais également le statut de l'étudiant durant cette phase si particulière de sa formation.

¹ Les textes sont disponibles en téléchargement direct et gratuit sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>

² Documentation en annexe

LE CADRE PEDAGOGIQUE

LE STAGIAIRE

Le stage que vous allez suivre est un stage actif basé sur l'application des compétences acquises au cours du cursus des études et l'apprentissage des responsabilités spécifiques inhérentes à l'activité professionnelle.

Les principaux objectifs que vous devrez acquérir au cours du stage seront :

- en tant qu'acteur de santé, la prise en charge en autonomie contrôlée de patients ;
- en tant que futur gestionnaire de cabinet dentaire, la connaissance du fonctionnement, de l'organisation du travail, des relations avec le(s) personnel(s) et les laboratoires de prothèse, de la stérilisation, de la gestion des déchets, des obligations légales et réglementaires au sein d'un cabinet ;
- en tant que membre d'une communauté médicale, le respect de l'éthique et de la déontologie, en particulier pour les relations avec l'Ordre, les professionnels de santé, les organismes socio-professionnels, les organismes d'assurance, les sociétés savantes ...

Charte d'engagement du stagiaire

Le stagiaire s'engage à :

- respecter le code de déontologie ;
- avoir une tenue vestimentaire et une présentation correctes ;
- se conformer aux pratiques et au fonctionnement du lieu de stage (respect des horaires, tenue de soins ...) ;
- avoir un comportement respectueux vis-à-vis des patients du cabinet, du personnel médical et non médical ;
- respecter le plateau technique mis à sa disposition par le maître de stage ;
- prendre en charge les patients après accord du maître de stage et solliciter son aide autant que nécessaire ;
- suivre les observations, les directives générales et thérapeutiques du maître de stage après concertation.

LE MAITRE DE STAGE

Le maître de stage agit comme un tuteur, c'est un référent auquel le stagiaire peut avoir recours autant que nécessaire. Il est le responsable du bon déroulement du stage, mais en qualité de titulaire du cabinet, il reste le garant de la bonne application des règles qui en régissent le fonctionnement

Charte d'engagement du maître de stage

Le maître de stage s'engage à :

- mettre à disposition du stagiaire un plateau technique permettant la réalisation du stage dans les conditions conformes à la législation.
- consacrer le temps nécessaire à la formation pratique du stagiaire ;
- respecter les objectifs pédagogiques ;

- inspirer au stagiaire le respect de la profession de chirurgien dentiste et lui donner l'exemple des qualités professionnelles requises, en particulier le respect de l'éthique, de la réglementation et de la déontologie ;
- faire participer, autant que possible, à la formation du stagiaire l'équipe médicale et non médicale du cabinet ;
- communiquer au stagiaire son expérience professionnelle, notamment dans le domaine des relations humaines et de la gestion ;
- sensibiliser le stagiaire à la nécessité de suivre une formation continue ;
- accepter d'évaluer le stagiaire.

Être maître de stage : la procédure

La qualité de maître de stage est un engagement individuel, personnel et volontaire. Pour accéder à ces fonctions, il convient alors de suivre un certain nombre d'étapes.

Les pré-requis :

1. Justifier d'au moins 3 années d'exercice professionnel (arrêté du 8 avril 2013)
2. Disposer d'un plateau technique permettant ce stage
3. S'engager à être disponible lorsque l'étudiant prend en charge vos patients pour répondre à ses questions
4. Accepter la charte d'engagement du maître de stage

Les démarches :

1. Signaler la candidature auprès du Conseil Départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes en remplissant une demande d'agrément de stage
2. Le Conseil Départemental de l'Ordre donne un avis
3. Sur avis favorable du Conseil Départemental de l'Ordre, le doyen de l'UFR d'Odontologie donne l'agrément de la qualité de « Maître de Stage »

La qualité de « Maître de Stage » est acquise :

1. Les Maîtres de stage sont conviés à l'UFR d'Odontologie pour une réunion d'information.
2. Le Maître de stage signe la convention de stage qui fixe les conditions de stage

A la fin du stage

1. Le Maître de Stage prend connaissance et évalue le rapport de stage fourni par le stagiaire
2. Le Maître de Stage remplit le carnet de stage et la fiche d'évaluation
3. Le Maître de Stage les adresse à la scolarité de l'UFR d'Odontologie,
4. Le Maître de Stage prend connaissance de l'évaluation du stage par le stagiaire.

LE RAPPORT DE STAGE

A la fin du stage, le stagiaire remettra à l'administration de son U.F.R. un rapport de stage écrit, rédigé en 4 pages au moins. La production d'un tel document est obligatoire (Art.10 de la Convention). Il fait partie intégrante de l'évaluation du stage par la faculté.

Ce rapport fera ressortir les points suivants :

- La présentation de la structure d'accueil.
- La réalisation des objectifs recherchés :
 - en tant qu'acteur de santé,
 - en tant que futur gestionnaire de cabinet dentaire,
 - en tant que membre d'une communauté médicale.
- Les points positifs qui ressortent du stage.
- Les difficultés rencontrées au cours du stage.
- L'activité clinique.

Une copie de ce rapport sera transmise par le stagiaire au Maître de Stage.

L'AGRÉMENT DU MAÎTRE DE STAGE

Le docteur :

Nom :

Prénom :

N° d'inscription au Conseil de l'Ordre :

Adresse:

.....

Code postal : Ville :

Tel.professionnel :

email :

- Déclare avoir pris connaissance du document « stage actif d'initiation à la vie professionnelle » édité par la faculté de Chirurgie dentaire de Brest.
- Demande son agrément auprès du Conseil de l'Ordre départemental des Chirurgiens dentistes du département d.....

Fait à le.....

Signature du Praticien :

Cachet professionnel

Bon pour agrément :

Date :

**Signature du Président du Conseil Départemental
de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes**

LA CONVENTION DE STAGE

CONVENTION RELATIVE AU STAGE EFFECTUÉ AUPRÈS D'UN CHIRURGIEN-DENTISTE AGRÉÉ

La convention est passée entre :

- Le centre hospitalier et universitaire de Brest, représenté par sa directrice générale Florence FAVREL-FEUILLADE,
- L'unité de formation et de recherche d'odontologie de Brest, représentée par sa Directrice Professeur Sylvie BOISRAME,

D'une part,

- et le docteur, chirurgien-dentiste agréé, exerçant à, appelé « maître de stage »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Le docteur, en qualité de maître de stage, accueille M., dit le stagiaire, étudiant de 3e cycle court en odontologie rattaché au CHU Morvan de Brest. Le stage se déroule au cours de l'année universitaire, pour une période allant du au

Article 2 : Le stagiaire est amené à participer à l'activité du cabinet dentaire et à accomplir notamment les actes courants de chirurgie dentaire, sous le contrôle du maître de stage, qui doit pouvoir intervenir à tout moment. A l'issue du stage, le stagiaire doit avoir acquis les compétences définies par le carnet de stage.

Article 3 : Les obligations de présence de M. s'établissent de la façon suivante (préciser les jours et heures de présence au stage)

Article 4 : Le stagiaire agit en toutes circonstances dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment celles du code de la santé publique.

Article 5 : M. (maître de stage) déclare être titulaire auprès de la compagnie d'assurances d'une assurance en responsabilité professionnelle comportant une clause particulière considérant comme tiers les stagiaires qu'il accueille et prévoyant que les faits dommageables causés par les stagiaires ou dont ils peuvent être victimes sont pris en charge en sa qualité de commettant.

Article 6 : M. (le stagiaire) justifie être titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle qui couvre les dommages qu'il peut causer aux patients du maître de stage, au maître de stage ou à son personnel dans le cadre du stage.

Article 7 : Madame Florence FAVREL-FEUILLADE (directrice du CHU) s'engage à informer l'assurance de l'établissement de ce que M. effectue un stage auprès du docteur

Article 8 : Pendant la durée du stage, M. continue à percevoir du CHU auquel il est rattaché les émoluments forfaitaires mensuels prévus au premier alinéa de l'article R. 6153-72 du code de la santé publique relatif aux Fonctions hospitalières des étudiants en odontologie.

Article 9 : Le stagiaire demeure soumis, pendant la durée du stage chez le praticien, au régime disciplinaire prévu par les articles R. 6153-63 à R. 6153-76 du code de la santé publique. Le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie dont relève le stagiaire avise, le cas échéant, le directeur général du centre hospitalier universitaire des sanctions prononcées à l'encontre du stagiaire. Le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie peut mettre fin au stage ou le suspendre de sa propre initiative ou à la demande soit du maître de stage, soit du stagiaire. En tout état de cause, il ne peut être mis fin à ce stage de façon unilatérale sans réunion préalable des parties contractantes et sous réserve d'un préavis de huit jours.

Article 10 : A l'issue du stage, le stagiaire remet le rapport de stage prévu par le carnet de stage à la Directrice de l'UFR d'odontologie. Le maître de stage rédige la fiche d'évaluation prévue dans le carnet de stage aux fins de la validation du stage. Ce document est adressé au directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie dont relève le stagiaire.

Article 11 : La présente convention entre en application à la date du et jusqu'au Elle est transmise, pour information, au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes et au stagiaire.

Signatures et cachets des différentes parties :

Directrice Générale du CHU	Directrice de l'UFR d'Odontologie	Maître de stage actif

Je soussigné(e), (stagiaire), déclare avoir pris connaissance de la présente convention

Signature du stagiaire :

STAGE N° 1

Evaluations

LE CARNET DE STAGE

Année Universitaire	
Stagiaire	
Maître de Stage	
Carnet enregistré à la Scolarité le	
Rapport de stage ³	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Validation finale ⁴	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Signature du doyen	

³ Cadre réservé à l'administration, Ne pas renseigner

⁴ Cadre réservé à l'administration, Ne pas renseigner

L'ÉTUDIANT STAGIAIRE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL :

SIGNATURE DU STAGIAIRE

LE MAITRE DE STAGE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

.....

.....

CODE POSTAL / VILLE :

TEL :

N° INSCRIPTION À L'ORDRE :

SIGNATURE DU MAITRE DE STAGE

EVALUATION DU STAGIAIRE par le MAITRE DE STAGE						
STAGIAIRE						
MAÎTRE DE STAGE						
NOMBRE TOTAL D'HEURES DE STAGE RÉALISÉES						
Item	Critères	Evaluation				
		A	B	C	D	E
1	Assiduité					
2	Ponctualité					
3	Propreté et hygiène					
4	Présentation					
5	Comportement avec les patients					
6	Comportement avec le personnel					
7	Comportement avec le maître de stage					
8	Compétence diagnostique					
9	Compétence thérapeutique					
10	Aptitude à la gestion					
11	Implication					
12	Capacité globale à l'exercice autonome					

Note	évaluation
a	Très bien
b	Bien
c	Assez Bien
d	Passable
e	Mauvais (à motiver)

Observations éventuelles :

Les points positifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les points négatifs :

.....
.....
.....
.....
.....

Incidents éventuels pendant le stage :

.....
.....
.....
.....

<

Date et signature du maître de stage :

EVALUATION DU STAGE par le STAGIAIRE						
STAGIAIRE						
MAÎTRE DE STAGE						
Item	Critères	Evaluation				
		A	B	C	D	E
1	Le stage s'est déroulé					
2	Vous avez eu des échanges suffisants en nombre et en qualité avec votre maître de stage.					
3	Vos relations avec le personnel ont été bonnes.					
4	Vos relations avec les patients ont été bonnes					
5	La commodité du stage était correcte (lieu géographique, horaires,..)					
6	Vous avez désormais une bonne vision de la profession de chirurgien dentiste.					
7	Vous pensez que ce stage conforte votre formation initiale au terme du cursus des études					
8	Ce stage aura été bénéfique pour vous					
9	Si votre maître de stage vous y invitait, accepteriez-vous de travailler dans ce cabinet ?					

Note	évaluation
a	Très bien
b	Bien
c	Assez Bien
d	Passable
e	Mauvais (à motiver)

Observations éventuelles :

Les points positifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les points négatifs

.....
.....
.....
.....
.....

Incidents éventuels pendant le stage :

.....
.....
.....
.....

Date et signature de l'étudiant stagiaire :

STAGE N° 2

(si maître de stage différent)

Evaluations

LE CARNET DE STAGE

Année Universitaire	
Stagiaire	
Maître de Stage	
Carnet enregistré à la Scolarité le	
Rapport de stage ⁵	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Validation finale ⁶	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Signature du doyen	

⁵ Cadre réservé à l'administration, Ne pas renseigner

⁶ Cadre réservé à l'administration, Ne pas renseigner

L'ÉTUDIANT STAGIAIRE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL :

SIGNATURE DU STAGIAIRE

LE MAITRE DE STAGE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

.....

.....

CODE POSTAL / VILLE :

TEL :

N° INSCRIPTION À L'ORDRE :

SIGNATURE DU MAITRE DE STAGE

EVALUATION DU STAGIAIRE par le MAITRE DE STAGE

STAGIAIRE						
MAÎTRE DE STAGE						
NOMBRE TOTAL D'HEURES DE STAGE RÉALISÉES						
Item	Critères	Evaluation				
		A	B	C	D	E
1	Assiduité					
2	Ponctualité					
3	Propreté et hygiène					
4	Présentation					
5	Comportement avec les patients					
6	Comportement avec le personnel					
7	Comportement avec le maître de stage					
8	Compétence diagnostique					
9	Compétence thérapeutique					
10	Aptitude à la gestion					
11	Implication					
12	Capacité globale à l'exercice autonome					

Note	évaluation
a	Très bien
b	Bien
c	Assez Bien
d	Passable
e	Mauvais (à motiver)

Observations éventuelles :

Les points positifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les points négatifs :

.....
.....
.....
.....
.....

Incidents éventuels pendant le stage :

.....
.....
.....
.....

Date et signature du maître de stage :

EVALUATION DU STAGE par le STAGIAIRE

STAGIAIRE						
MAÎTRE DE STAGE						
Item	Critères	Evaluation				
		A	B	C	D	E
1	Le stage s'est déroulé					
2	Vous avez eu des échanges suffisants en nombre et en qualité avec votre maître de stage.					
3	Vos relations avec le personnel ont été bonnes.					
4	Vos relations avec les patients ont été bonnes					
5	La commodité du stage était correcte (lieu géographique, horaires,..)					
6	Vous avez désormais une bonne vision de la profession de chirurgien dentiste.					
7	Vous pensez que ce stage conforte votre formation initiale au terme du cursus des études					
8	Ce stage aura été bénéfique pour vous					
9	Si votre maître de stage vous y invitait, accepteriez-vous de travailler dans ce cabinet ?					

Note	évaluation
a	Très bien
b	Bien
c	Assez Bien
d	Passable
e	Mauvais (à motiver)

Observations éventuelles :

Les points positifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les points négatifs :

.....
.....
.....
.....
.....

Incidents éventuels pendant le stage :

.....
.....
.....
.....

Date et signature de l'étudiant stagiaire :